

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
portant désignation des membres de la Commission  
permanente de la Promotion et de la Sélection**

**A.Gt 24-10-2012**

**M.B. 25-02-2013**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 4 janvier 1999 relatif aux fonctions de Promotion et de Sélection, notamment l'article 22, tel que modifié;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 11 avril 2008 portant désignation des membres de la Commission permanente de la Promotion et de la Sélection, tel que modifié;

Considérant qu'en vertu de l'article 22, § 3, 4°, alinéa 2, du décret du 4 janvier 1999 précité, les membres de la Commission permanente de la Promotion et de la Sélection sont désignés pour un terme de quatre ans et que ce terme est arrivé à échéance;

Sur la proposition du Ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale;

Après délibération,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Sont désignés comme membres de la Commission permanente de la Promotion et de la Sélection, ci-après dénommée «La Commission» :

a) parmi les fonctionnaires généraux :

Mme Lise-Anne HANSE, directrice générale de l'Enseignement obligatoire;

M. Julien NICAISE, directeur général de la Direction générale des Personnels de l'Enseignement organisé par la Communauté française;

M. Didier LETURCQ, directeur général adjoint du Service général des Affaires pédagogiques et du Pilotage du réseau d'Enseignement organisé par la Communauté française;

b) parmi les chefs d'établissement de l'enseignement de la Communauté française :

Mme Isabelle LECLERCQ, directrice d'Ecole fondamentale;

Mme Catherine LEMAL, préfète des Etudes - coordinatrice de zone;

M. Alain FAURE, préfet des Etudes;

c) parmi les membres du personnel nommés à titre définitif dans une fonction de Promotion et de Sélection autre que celle prévue à l'article 22, § 3, 2 :

M. Philippe VANESSE, chef d'atelier;

M. Serge DUMONT, proviseur;

Mme Marianne LEGRAND, Secrétaire de direction;

d) parmi les membres du personnel de l'Enseignement de la Communauté française choisis sur proposition des organisations



représentant les enseignants du réseau de la Communauté française et affiliés à des organisations syndicales qui siègent au Conseil national du travail, chaque organisation disposant au moins d'un membre :

M. Philippe JONAS;  
Mme Ariane GILLET;  
M. Eugène ERNST.

**Article 2.** - M. Julien NICAISE, directeur général de la Direction générale des Personnels de l'Enseignement organisé par la Communauté française, est désigné en qualité de président de la Commission.

**Article 3.** - M. Nicolas LIJNEN, attaché, est désigné en qualité de secrétaire de la Commission.

**Article 4.** - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 11 avril 2008 portant désignation des membres de la Commission permanente de la Promotion et de la Sélection est abrogé.

**Article 5.** - Le Ministre ayant l'Enseignement obligatoire dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Article 6.** - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 24 octobre 2012.

La Ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,  
Mme M.-D. SIMONET